

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 133

(SUPPLÉMENT A LA "LETTRE DES AMIS" N° 194 Mai 2002)

LETTRE À JEAN-PIERRE DUPRAT

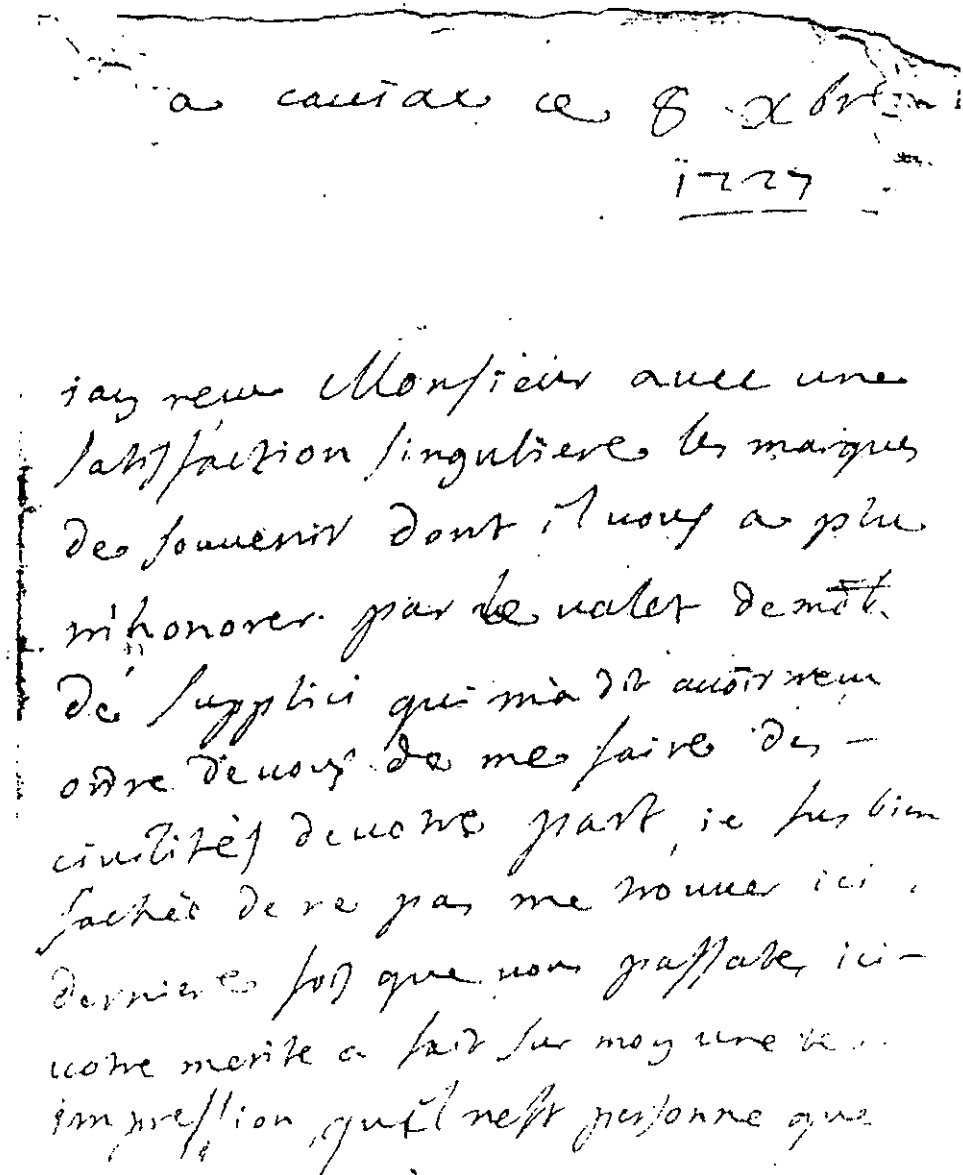
ÉCUYER DE GRÉPIAC

Par

Henri PÉRÈS

**ASSOCIATION
Les Amis des Archives
de la Haute-Garonne**

Les actes notariés que nous avons évoqués dans la dernière Petite Bibliothèque¹, nous renseignent assez mal *sur le vécu des sentiments humains*, aussi, je ne résiste pas au plaisir de mettre, sous les yeux du lecteur, le texte d'une lettre écrite en 1727 où le côté sentimental éclate au grand jour, mais avec cette pudeur caractéristique des écrits de nos anciens. Elle est blottie, la seule du genre, au milieu de parchemins, d'actes notariés, de lettres et comptes ayant appartenu aux familles DUPRAT et CARRIERE, familles résidant à Grépiac sous l'Ancien Régime et au cours du XIXe siècle².



a cauda le 8 d'Avr
1727

Jay reçu Monsieur avec une
satisfaction singulière les marques
de souvenir dont il vous a plu
m'honorer par le ualer de mot.
de supplicy qui m'a dit avoir reçu
ordre de vous de me faire dis-
cussité de vous part, ie fus bien
saché de ve pas me trouer ici.
dernier fol que non gaffate, ie
comme merite a fait sur moy une
impression, qu'il n'est personne que

Extrait de la lettre
écrite par Jeanne de Larrieu.

¹ Grépiac, village du Midi Toulousain par Henri Pérès

² Nous devons à l'obligeance de feu Mr Jacotin de Rosières, habitant notre village et dépositaire des papiers des familles Duprat et Carrière de pouvoir reproduire cette lettre.

Ce document nous plonge dans la première moitié du XVIII^e siècle. Une jeune femme **Jeanne de Larrieu**³, demeurant à Caujac, remercie **Jean Pierre Duprat**, écuyer grépiacois⁴, des marques *de civilités* qu'il a bien voulu lui adresser par l'intermédiaire d'un valet de la famille de Supplici⁵.

Ce serait tout à fait banal si, à travers ces lignes, ne transparaisait pas l'éternel sentiment que nous avons tous éprouvé un jour ou l'autre, mais que l'on exprime d'une manière fort différente d'une époque à l'autre.

Nous qui vivons la période dite *post-moderne* posons notre regard sur une lettre qui préfigure dit-on la littérature *du coeur et de l'esprit*.

A Caujac ce Xbre 1727.

J'ai reçu Monsieur avec une satisfaction singulière les marques de souvenir dont il vous a plu m'honorer par le valet de mdle de Supplici qui m'a dit avoir reçu ordre de vous de me faire des civilités de votre part; je fus bien fachée de ne pas me trouver ici la dernière fois que vous passates ici; votre mérite a fait sur moy une telle impression qu'il n'est personne que je puisse voir chez moy avec plus de plaisir que vous; ce sera pour moy un sujet de mortification si je suis obligée de partir de ce pays sans avoir le plaisir de vous voir; je vous félicite quoyqu'à contre coeur du mariage qu'on m'a dit que vous étiez sur le point de conclure, ne trouvez pas étrange que je paroisse intéressée dans cette affaire puisque cela détruit la douce espérance dont je m'étais bercée que vous voudriez bien me préférer à toute autre, cela n'empêchera pas que je n'aye pour vous une parfaite estime et que je sois Monsieur vostre très humble et très obéissante servante.

J. de Larrieu

³ Son père Joseph Larrieu qualifié de bourgeois est habitant de Belpech.

⁴ Jean-Pierre était fils de noble Jacques Duprat, marchand et capitoul en 1666 et 1680, délégué aux Etats du Languedoc, déclaré noble en vertu de ce capitoulat par jugement souverain de 1669. Sa mère Ursulle de Cottin était la fille de Guillaume de Cottin, capitoul, seigneur de Quintalonne dans la baronnie d'Auterive. On se mariait à l'intérieur de son groupe social !

⁵ Famille de bourgeois et marchands de Toulouse, elle entra dans le capitoulat par Jean-Pierre en 1667 Il était propriétaire de la ferme de la Bouriasse à Venerque.

LA LETTRE.

Sans préambule inutile et dès le début de sa lettre J. de Larrieu, qui n'a que 23 ans, fait comprendre à J.P. Duprat, âgé lui de 56 ans, combien elle est sensible aux *marques de souvenir* et aux *civilités* dont il a bien voulu l'honorer. Pour accentuer cette sensibilité elle ne manque pas de souligner combien elle fut *bien fâchée* d'être absente, lors de son dernier passage.

Cette confession sentimentale, à peine voilée, va se manifester lorsque prise entre la raison et l'amour qui s'insinue en elle, elle laisse éclater l'intérêt et l'admiration qu'elle éprouve pour Jean-Pierre et avoue *votre mérite a fait sur moy une telle impression qu'il n'est personne que je puisse voir chez moy avec plus de plaisir que vous*.

Pour prouver combien elle désire le revoir, elle n'hésite pas à affirmer qu'une séparation lointaine serait un *sujet de mortification*. La suite nous laisse deviner le drame intérieur, la lutte sentimentale. Avec tact et délicatesse elle *félicite quoyque à contre coeur* J.P. Duprat du mariage qu'il est sur le point de conclure⁶.

Garde-t-elle un certain espoir ?

Peut-être, puisque grâce à son imagination, aussi vive que sa sensibilité, elle a pu se bercer, (ce qu'il ne faut pas trouver *étrange*), de la *douce espérance* d'être *préférée à toute autre*; et même si J.P. Duprat ne répond pas à son aveu, elle saura lui garder *une parfaite estime* et restera *sa très humble et très obéissante servante*. Sa volonté a fini par triompher de ses sentiments.

QUI ETAIENT-ILS ?

Jeanne de Larrieu et Jean-Pierre Duprat n'appartiennent pas à cette noblesse courtisane (ne pouvant travailler *sans déroger*) qui vit le déclin de la monarchie, déclin dû essentiellement :

- aux *splendeurs du siècle de Louis XIV le Grand*, lesquelles amenèrent la misère du peuple⁷,
- à la fin récente de la Régence (1715-1723) connue surtout pour la banqueroute du système Law et l'éclosion de la liberté du langage et des mœurs,
- mais aussi à l'avènement d'un roi, Louis XV, trop faible et sans volonté.

Témoins de ces temps et événements, la marquise de Sévigné, La Fontaine, Molière, La Bruyère et bien d'autres auteurs tout aussi remarquables, y trouvèrent leur inspiration et surent nous imprégner par leurs récits de l'atmosphère qui régnait à cette époque et des conditions de vie qui l'ont marquée.

Nos deux héros font plutôt partie de la noblesse dite *de province*. Ils sont issus de familles marchandes et bourgeoises (anoblies par le capitoulat *de robe courte* en ce qui concerne la famille Duprat). Elles essaient d'imiter la grande noblesse : elles demeurent en

⁶ Nous pourrions ajouter...une affaire...car bien souvent l'on cherchait à s'associer, à s'allier avec une famille représentant un parti avantageux pour soi. Cette préoccupation matérielle faisait d'abord du mariage une affaire d'intérêt, la question des sentiments venait ensuite.

⁷ Qui eut particulièrement à supporter famine et disette. Madame de Sévigné et Fénelon furent très incisifs dans leurs lettres et écrits sur cette misère.

ville et investissent à la campagne (à Toulouse et à Belpech dans le cas présent), dont elles tirent profit...de ce fait restent assez proches des paysans dont elles côtoient les difficultés du quotidien⁸.

QUE DEVINRENT-ILS ?

L'aveu de Jeanne qui révèle une jeune femme à la personnalité manifeste, se heurte à l'inébranlable résolution de Jean-Pierre Duprat qui contracta mariage par ailleurs; ainsi, chacun de son côté, ils réalisèrent leur vie, mais comment ?

Jeanne de Larrieu :

Dans l'acte de son inhumation, transcrit le 12 octobre 1758, elle est dite *Demoiselle Jeanne de Larrieu, fille majeure*. Elle décède à l'âge de *cinquante cinq ans environ* et est ensevelie dans la chapelle de l'église de Caujac, sur *la droite en entrant le long de la muraille*⁹.

Elle a donc vécu dans sa maison, au lieu appelé "Le Flau", près de Caujac, certainement en grande piété, entourée de livres de dévotion, ainsi que nous le révélera l'inventaire de ses biens¹⁰ :

- Le sens propre et littéral des psaumes de David
- La semaine sainte sans le commencement
- La manière de méditer sans commencement ni fin
- Exercices pour la sainte messe
- L'histoire du vieux et nouveau testament
- Le nouveau testament par le R.P. Amelote.

Le 23 janvier 1736, Jeanne renonce à l'héritage de son père feu Joseph Larrieu dont elle est fille unique et légitime héritière¹¹.

En 1754, inquiète de l'état *fort délabré* de la maison du Flau et de ses dépendances, elle passe un accord avec noble Joseph de Pégurier, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, capitaine au régiment de marine. Celui-ci restaure et agrandit le domaine; il recevra, pour les frais engagés, une somme de 6000 livres, au décès de Jeanne. La part de chacun est bien définie *pour éviter toutes discussions*.

Ainsi Jeanne de Larrieu pourra s'éteindre en voyant son domaine remis en bon état, en parfaite harmonie avec Joseph, mais aussi fidèle à l'amour qui s'était éveillé en elle en 1727 alors qu'elle était âgée de 23 ans¹².

⁸ Bernard Joseph, fils de Jean-Pierre, vécut la période révolutionnaire à Toulouse et sur ses terres grépiacoises, n'émigra pas et conserva ses biens. (H. Pérès : Grépiac 1789/1799, de la Monarchie...à la République).

⁹ AD 31, 4E 470.

¹⁰ AD 31, E 1484 (22/12/1758). Dans cet inventaire effectué en présence de Joseph de Pégurier, celui-ci est qualifié de cousin dans le texte. En 1750, Jeanne figure parmi les plus imposés du vingtième des biens ruraux du consulat de Caujac .

¹¹ AD 31, 3E 23371 Me Lafage.

¹² AD 31, 3E 23404 (2/11/1754).

Jean-Pierre Duprat.

Malgré l'aveu de Jeanne, l'écuyer grépiacois conclut mariage par ailleurs. Il trouve personne à sa convenance en Marie Thérèse de Roquette Labruyère, sa cousine âgée de 21 ans, fille de Bertrand, coseigneur de Labruyère Dorsa¹³; elle lui donnera leur premier enfant, Joseph Théodore le 3 mars 1730.

Son titre d'écuyer est la marque des gentilshommes anoblis. Son suzerain direct est Etienne de Polastron Lahilière seigneur de Grépiac et Noueilles.

En 1665, Jacques, le père de Jean-Pierre a obtenu de Jean-Denis, père d'Etienne, en fief, une réduction des censives dues pour certains des biens possédés à Grépiac. Grâce au versement d'une somme de 133 louis d'argent et 400 livres la censive qui s'élève à :

- 4 cetiers, 1 pugnère, 4 boisseaux de blé
- 1/2 boisseau d'avoine
- 7 sous 7 deniers 1/2 d'argent
- 6 gélines 1/3

est symboliquement ramenée à

- 1 denier par arpent de terre
- 1 denier pour la maison(13).

En 1709, Ursulle de Cottin dont Jean-Pierre est l'héritier, possède à Grépiac :

- plus de 3 ha de vignes
- plus de 13 ha de terre labourable
- plus de 2 ha de bois et bouscarre
- près de 1/2 ha de pré.

- une belle demeure, située face à l'église comprenant : pigeonnier, granges, écuries, loge pour le maître-valet, jardin et verger sur 4 000 m², ceci d'après le cadastre écrit de 1709. C'est dans cette *maison sise au-devant de l'église* que Jean-Pierre Duprat testera, en 1752. Agé de 80 ans environ, il laisse un patrimoine immobilier estimé à 20 000 livres, le mobilier à 1 000 livres.

CONCLUSION ET PARADOXE.

Cette lettre, en apparence anodine, mais dans laquelle se font jour la finesse des sentiments et la facilité d'expression d'une jeune femme du XVIII^e siècle, nous va droit au coeur.

Bien sûr elle vivait dans une aisance bourgeoise, et de ce fait, elle a bénéficié d'une instruction interdite au "menu peuple" dont nous ne pourrions appréhender les états d'âme par manque d'écrits.

Son attitude paraîtra bien paradoxale à ceux qui vivent ce début du XXI^e siècle. En effet, nous pouvons penser que c'est **une jeune femme suffisamment affranchie des contraintes d'une éducation rigide puisqu'elle n'hésite pas à dévoiler ses sentiments**

¹³ Ramification de la maison de Roquette (maison de très ancienne noblesse, confirmée bien avant son accession au capitoulat). La branche des Roquette Labruyère disparaîtra lors du mariage de Bernarde, soeur de Marie Thérèse, le 23 avril 1735 avec Bernard de Roquette Buisson, seigneur de Baraigne, coseigneur de Labruyère ; l'autre moitié appartient à la famille parlementaire des Fieubet.

amoureux (peut-être est-elle, en partie, l'exemple de cette éclosion de la liberté du langage et des moeurs ?). Mais rapidement, elle retourne au rôle effacé de la femme *humble et très obéissante servante* de son siècle.

Une interrogation demeure :

Jean-Pierre Duprat conserva-t-il cette lettre, preuve d'un amour qu'il avait éveillé, parce qu'il y attachait une valeur sentimentale ou tout simplement parce qu'elle flattait sa vanité masculine ?

Nous ne pourrons répondre, si ce n'est que la nature de l'homme est seule à en posséder la clé...

...et nous ne nous hasarderons pas à prendre à la lettre le dicton :

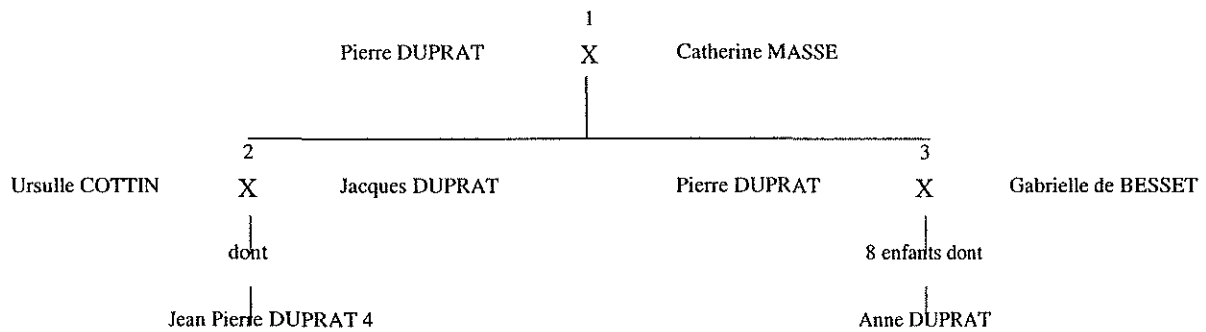
- Quand on n'aime plus, on n'entend plus.

Par cette lettre inédite, il a été tentant de faire revivre un instant ou de révéler quelques détails de la vie de la petite noblesse qui gravitait autour de Grépiac. Bien des questions restent en suspens, chacun pourra les développer à son gré !



La maison des Duprat à Grépiac.

GENEALOGIE SOMMAIRE DE LA FAMILLE DUPRAT



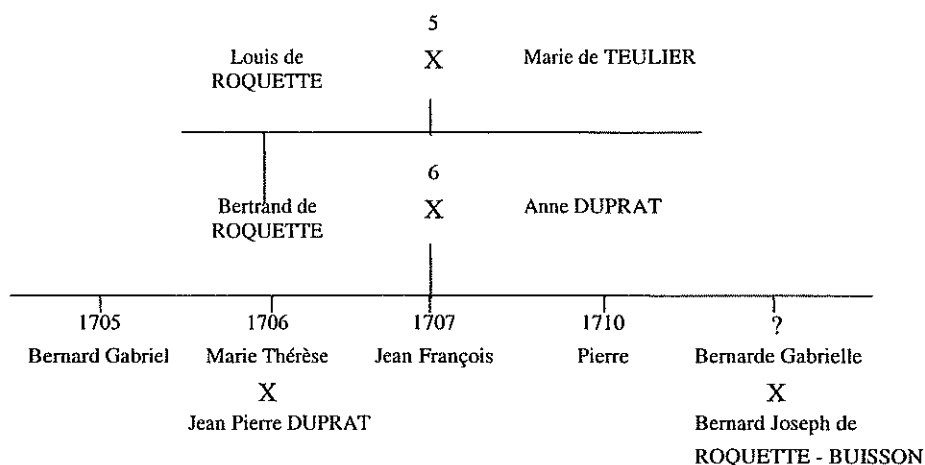
1 - L'intégration de la famille DUPRAT dans le consulat grépiacois s'effectue grâce à l'union du bourgeois de Miremont Pierre Duprat et de Catherine Massé, fille d'un riche marchand grépiacois, habitant *sise devant l'église et près du cimetière*. Héritiers du domaine, Pierre et Catherine entreprennent de *refaire à neuf* les bâtiments (dont l'actuelle maison Rochefort) ce qui leur coûte 5000 livres. Après leur décès, le patrimoine est partagé, conformément à leur volonté : les biens grépiacois échoient à Jacques, ceux de Miremont à Pierre.

2 - Jacques DUPRAT se marie en 1654 avec Ursulle Cottin, fille de Guillaume, capitoul des années 1630 et seigneur du fief de Quintalonne en Auterive, pour l'occasion elle reçoit une dot de 7000 livres. A son tour, Jacques Duprat devient capitoul en 1666 et 1680 pour le quartier de la Daurade. Marchand, il porte le titre d'écuyer et participe activement à l'élaboration du cadastre toulousain *doté pour la première fois de plans de détail, moulon par moulon, plus pour le gardiage de plans plus généraux* quand la mort le surprend. Afin de ne pas interrompre son travail, il est remplacé sur le champ par Pierre de Tholosany. Ses avoirs passent à Jean Pierre Duprat, qui prend femme en 1728, en la personne de sa cousine Marie Thérèse de Roquette-Labruyère.

3 - Pierre DUPRAT émancipé en 1661 lorsqu'il se lance dans les affaires, se marie deux ans plus tard avec Gabrielle de Besset, fille d'Etienne, marchand bourgeois de Toulouse, capitoul en 1645. A son tour Pierre accède au capitoulat en 1671, hérite des biens de Miremont et, tout comme son frère Jacques, porte le titre d'écuyer. Gabrielle lui donne huit enfants dont ANNE unie, en 1704, à Bertrand de Roquette-Labruyère.

4 - Jean Pierre DUPRAT, né vers 1672, *escolier* en 1690, a le plaisir de recevoir en 1727, une lettre de Jeanne Larrieu, raison de cette publication. En 1728, son mariage avec sa cousine Marie Thérèse motivera la demande d'une dispense pour cause de consanguinité et l'approbation papale.

GENEALOGIE SOMMAIRE DES ROQUETTE - LABRUYERE



5 - Louis de ROQUETTE (né vers 1636), coseigneur de Labruyère-Dorsa, partage cette seigneurie avec la famille de Fieubet, lignée de parlementaires. Enseigne au régiment de Silly en 1669, il épouse Marie de Teulier, fille de Simon et de Marguerite de Meaux. Il décède en 1716, à l'âge de 80 ans environ, et lègue ses biens à son fils :

6 - Bertrand de ROQUETTE (1672-1763) qui prend les titres de coseigneur de Labruyère, de sieur d'Arses (ou d'Arques ou d'Arce) et de saint Sernin, et s'allie en 1704, avec la famille Duprat par son mariage avec ANNE. De cette union naîtront plusieurs enfants mais seules deux filles assureront une descendance masculine, entraînant de ce fait l'extinction des ROQUETTE-LABRUYERE absorbés par les familles Duprat et Roquette-Buisson qui s'installent à leur tour dans la coseigneurie de Labruyère-Dorsa :

- Bernarde Gabrielle épouse en 1735 de Bernard Joseph de Roquette-Buisson seigneur de Baraigne (ou Varagne) dans le diocèse de saint Papoul.

- Marie Thérèse, promise en 1728 à son cousin Jean Pierre Duprat, vivra un mariage prolifique puisque à deux reprises naîtront des jumeaux :

